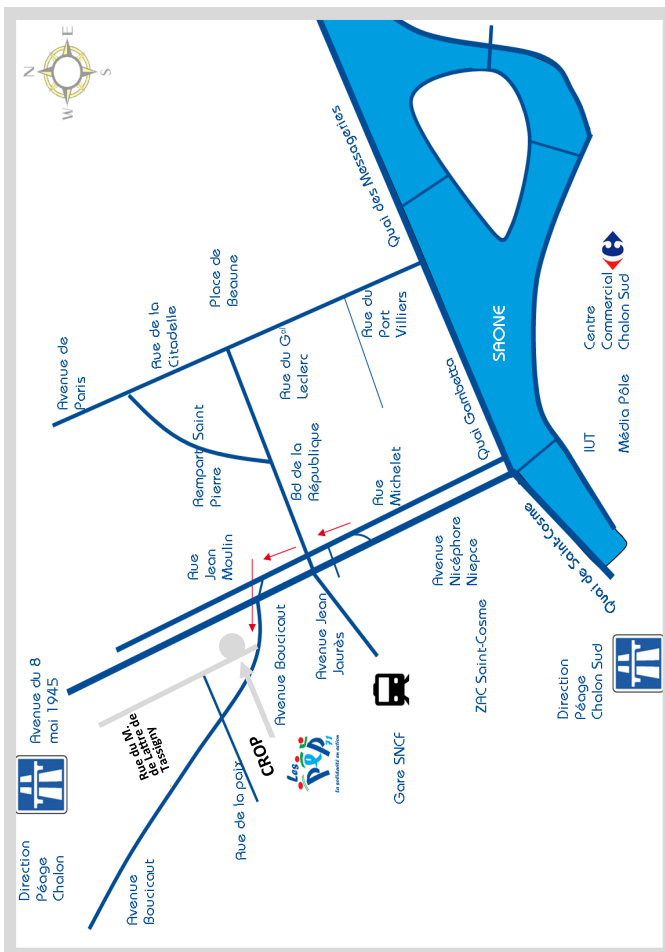




Pour une
société inclusive

Plan d'accès



Horaires

Lundi - Jeudi
8h-12h et 13h30-19h

Vendredi
8h-12h et 13h30-17h

CROP

CENTRE DE RÉÉDUCATION DE
L'OUÏE ET DE LA PAROLE

CHALON SUR SAÔNE



PEP 71 - Siège social
265 rue de Crissey 71530 Virey le Grand -
www.pep71.org

4, rue du Maréchal de
Lattre de Tassigny
71100 Chalon Sur Saône
tél : 03.85.97.12.71
cmpp@pep71.org

Missions

Le CROP est un Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD).

Il assure l'accompagnement d'enfants déficients auditifs de 0 à 14 ans avec maintien à domicile, soutien aux parents et intégration scolaire.

Il est agréé pour l'accueil de 40 enfants au titre des annexes XXIV du 9 mars 1956 et XXIV quater du décret du 22 avril 1988.

L'action du CROP est fondée sur les principes suivants

- Un accompagnement global qui s'adresse à l'enfant dans l'ensemble de ses besoins à l'égard des apprentissages, de la vie sociale, de sa dynamique personnelle, de sa vie relationnelle,
- Une place pour la famille qui est associée au projet individuel (mise en œuvre, suivi, évaluation),
- Une volonté de maintien à domicile et d'intégration scolaire.

L'accompagnement par le CROP comporte :

- Le soutien à la famille et à l'entourage habituel de l'enfant dans sa mise en œuvre des moyens de communication,
- L'éveil et le développement de la communication entre l'enfant déficient auditif et son entourage selon des stratégies évolutives, individualisées, faisant appel à l'éducation auditive, à la lecture labiale et ses aides, à l'apprentissage et la correction de la parole ainsi, qu'à la langue des signes française, si besoin,
- La surveillance médicale régulière du handicap et technique de l'adaptation prothétique,
- Des actions tendant à développer la personnalité et à aider l'insertion sociale.

Fonctionnement

L'accueil

Les parents rencontrent l'équipe de direction qui présente le service et recueille les informations concernant l'enfant. Ils rencontrent le médecin ORL-phonniateur pour un premier diagnostic. Le dossier complet est alors transmis à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La période d'observation

Elle permet de réaliser les bilans nécessaires à l'évaluation précise du type de surdité, des rééducations à mettre en place, ... afin de déterminer si l'enfant relève bien des missions du CROP. A la fin de cette période (4 mois), l'équipe rencontre les parents pour leur exposer les contenus des bilans et leur proposer un projet d'accompagnement personnalisé.

L'accompagnement

En accord avec l'enfant et sa famille, l'équipe élabore un projet d'accompagnement. Il est réactualisé au moins une fois par an, lors d'une réunion regroupant tous les professionnels intervenant auprès de l'enfant. Le CROP n'organise pas la scolarisation des enfants suivis mais il y est attentif. Pour cela, il travaille en concertation avec l'Éducation Nationale afin de garantir une réponse personnalisée et adaptée à la problématique de chaque enfant (scolarisation en milieu ordinaire ou adapté, à plein temps ou à temps partiel,...).

Equipe transdisciplinaire

Notre équipe est constituée de :

- * D'une directrice et d'une coordonnatrice de service,
- * D'un médecin ORL phonniateur,
- * De psychologue, neuropsychologue, psychomotricienne et orthophonistes,
- * D'un enseignant spécialisé,
- * D'une éducatrice spécialisée,
- * De monitrices Langue des Signes,
- * De personnel administratif,
- * D'agents de service intérieur.

Financement

Le financement des interventions est assuré à 100% par les organismes d'assurance maladie et contrôlé par l'ARS (agence régionale de santé) de Saône et Loire.